

LE CHATEAU DU CREST DE LA RÉFORME A D'AUBIGNÉ (1536-1630)

se vieux castel du Crest, ainsi que le fief antique de ce nom, avait été durant deux siècles la propriété des Nobles de Rovorée, qui étaient l'une des plus illustres familles du pays.

Jacques de Rovorée, le dernier seigneur du Crest de ce nom, fut surtout un homme de guerre. En 1525, à la bataille de Pavie, il combat pour la France. Deux ans plus tard, les Confédérés lèvent dix mille hommes pour le roi de France et ils lui en donnent le commandement.

Bien que d'origine chablaisienne, Jacques de Rovorée avait de grandes attaches avec la cité des bords de l'Aar. Il entra au Conseil de Berne en 1515, et, après son retour de Pavie, les Bernois l'avaient nommé gouverneur du territoire d'Aigle, qui était en leur possession depuis 1470. Or, la dame du Crest, mère de Jacques de Rovorée, fut gagnée par les nouvelles idées en faveur à Berne. Selon Herminjard ¹, elle aurait désiré le triomphe de l'Evangile et ce serait grâce à son influence que Farel aurait trouvé auprès du gouverneur titulaire du Mandement d'Aigle un accueil favorable,

² Herminjard, Corr. des Réformateurs, t. III, p. 405.

quand il s'établit à Aigle comme maître d'école. Mais bientôt Jacques de Rovorée, voyant les troubles que causait la présence du réformateur, lui retira sa confiance et il chercha à entraver les progrès de la nouvelle croyance.

Le 3 juillet 1526, les Conseils de Berne écrivent au gouverneur d'Aigle qu'ils ont été surpris en apprenant que Farel s'était vu interdire la prédication de la parole de Dieu. « Bien loin de lui susciter des obstacles, ajoutent-ils, accordez-lui pleine protection. »

Peu de temps après, Jacques de Rovorée partit pour se mettre à la tête des troupes bernoises, en Italie, commandées pour le service de la France. Il mourut de la peste à Naples en 1528.

Le Crest passa alors à Ne Michel de Blonay, qui avait épousé Louise de Rovorée, sœur de Jacques, et qui était fils de Jean-François de Blonay, seigneur de Maxilly, près d'Evian, et de Catherine de Munsingen. Michel de Blonay était aussi allié à plusieurs hautes familles bernoises; il était le propre neveu de Jean-François Nægeli, le conquérant du pays de Vaud.

La famille de Blonay, au dire de Foras, «est incontestablement la première du Chablais pour l'ancienneté. Les Blonay ont toujours été barons,

dans l'antique sens du mot, correspondant à haut vassal et grand seigneur». Un de Blonay n'accompagna-t-il pas Amédée III en Terre-Sainte lors de la grande Croisade de 1099 1?

Or, à l'établissement de la Réforme, vivaient deux seigneurs de Blonay du nom de Michel, l'un seigneur de Saint-Paul, près d'Evian, et prieur-abbé des Augustins, et l'autre, son cousin au deuxième degré, seigneur de Maxilly et du Crest. Tous deux furent d'emblée de zélés partisans de la foi nouvelle. Le premier eut maille à partir avec le prince-évêque de Sion, au sujet de sa seigneurie de Saint-Paul.

Quant à Michel de Blonay, il était très en faveur auprès des Bernois, qui venaient d'occuper le Chablais occidental jusqu'à la Dranse. Comme seigneur de Maxilly, il avait juré fidélité à Berne,

de Blonay



¹ Les Blonay sont la plus ancienne famille du pays de Vaud. La question de ses origines a exercé la sagacité des historiens. Selon Albert de Montet, il faut rechercher cette origine dans la maison comtale de Savoie-Bellay. La famille de Blonay se divisa en deux branches, l'une chablaisienne, l'autre vaudoise. En 1514, Jean-François avait vendu au duc Charles le château de Maxilly pour 6000 florins d'or, à la réserve de l'usu-fruit. Mais, en 1547, le duc relâcha à Michel, seigneur du Crest, la seigneurie de Maxilly.

le 6 février 1536, avant l'occupation même de la contrée. Et le village de Maxilly, qui se trouve à une lieue d'Evian, avait embrassé avec enthousiasme la Réforme. Fort de la protection bernoise, il forma dans la suite une enclave protestante au milieu du Chablais valaisan, et quand vint la mission de saint François de Sales, ses habitants furent parmi les derniers à se convertir au catholicisme. Plusieurs siècles après, on les appelait encore « les derniers rendus 1 ».

Lorsque les Bernois prirent le Chablais, ils nommèrent Michel de Blonay Châtelain-receveur de Monthoux. Le 16 octobre 1536, messieurs de Genève lui écrivent: « Nous avons entendu (que) avés charge des Mag. Srs de Berne de leur Chastellenie de Monthoux de laquelle despend Annemasse. » Et du 4 avril de l'année suivante: « M. de Maxilly (le seigneur du Crest est généralement désigné sous ce nom, mais il signe « M. de Blonay ») est à Monthoux où la messe règne encore, et nous savons dans quelle mesure il y travaillera à l'avancement du règne de Dieu ».

Si Michel de Blonay fut, dans les terres de Berne, un zélé partisan de la Réforme, il n'en fut pas de même à Jussy, où il semble avoir joué un rôle assez équivoque. A Monthoux et à Maxilly, il est l'un des principaux appuis du gouvernement bernois; au Crest et dans le Mandement de Jussy, par contre, on le voit d'abord comme un partisan de la tolérance, puis c'est la révolte contre Genève et la Réforme. Michel de Blonay, par sa conduite étrange, montre combien grandes étaient les divergences qui existaient entre Genevois et Bernois au lendemain même de la Réformation. Sans doute, comme on va le voir, le seigneur du Crest était un esprit brouillon, mais, en somme, quand il fait opposition à Genève, c'est qu'il se sent fort de l'appui de Messieurs de Berne.

A l'arrivée des troupes de Nægeli, le gouvernement de Genève avait voulu s'assurer de la fidélité de la campagne. Les Registres disent, à la date du 12 février 1536 : « Pource que le Seigr de Machilly (Maxilly) a une place au Mandement de Jussy appelée le Crest, on lui écrivit de faire son devoir ».

Jussy était alors en pleine effervescence. Trois jours après, on avait établi solennellement le nouveau Châtelain Coquet, en présence des Procureurs, notables et Communiers. Mais on était très divisé au sujet de la religion. Les prêtres n'avaient fait qu'une

¹ et º Herminjard, Correspondance des Réformateurs, t. IV, p. 137 et 219.

demi-soumission. Les familles influentes résistaient à l'œuvre des demi-source des l'œuvre des prédicants; quelques prêtres de Jussy étaient hésitants; on leur prédicants de célébrer la messe Michal de l'œuvre des prédication prédication de célébrer la messe, Michel de Blonay écrit au syndic Claude Savoye, le 21 février 1536 1:

« Ceux de Jussy font plusieurs folies... Et ne sont que demy dozaine qui facent cella, ni qui allent au sermon. Et ne dict l'on poynt de dozaine que dit pas la messe). Pourquoy, je vous prie... que l'on advise de laysser dyre la messe à qui la voudra, ensemble (et aussi) le sermon. Et peu à peu l'on cognoystra la vérité. »

Cela ne fut point du goût des seigneurs syndics. Peut-être avaient-ils d'autres motifs de se plaindre du seigneur du Crest, qui

commençait sa campagne d'opposition. « On résolut que, quand M. du Crest, seigneur de Maxilly, serait venu, - il était sans doute sur territoire bernois, à Maxilly ou à Monthoux — on luy écrirait par un guet touchant ce qu'il soutient les prêtres à Jussy 2. »



A Jussy, les résistances continuaient, entretenues très probablement par le seigneur du Crest. Les prêtres, en dépit des ordres formels du Conseil, avaient en cachette continué à dire secrètement la messe. Ils furent arrêtés le 8 mai 1536, et Michel de Blonay, au moment de leur arrestation, intervint en leur faveur en leur remettant une adresse datée du Crest:

«Les présens porteurs ont esté prins (arrêtés) par vostre commandement, exersant office de prestrise... Je vous prie que, combien que ce soyt acte de scandalle, les veuillés laysser... pource qu'ils ne sont encores illuminés de vérité évangélique, jusques à ce que il playraz à Dieu, la mètre en leurs cueurs... 3 ».

De Blonay-Maxilly était bien le personnage le plus remuant qu'on pût imaginer. Sa vie n'est qu'une longue suite de procès. C'est d'abord une longue contestation avec les descendants de Noble Louis de Jussy, au sujet de leurs biens, situés à Lullier, au lieu dit « le Pollier 4 ». Le Conseil eut à s'en occuper (1538-1539). Puis vinrent des difficultés au sujet du Crest lui-même. Jacques de

¹ Arch. de Genève, P. H., nº 1165.

² Ibid., R. C., 24 mars 1536.

³ Ibid., P. H., nº 1165. (Cité dans Herminjard).

⁴ Les Pollier, famille importante dans la magistrature genevoise au XV siècle, possédèrent des biens à Lullier. Ils eurent un procès avec P. Favre de Jussy (1537). Ils ont donné leur nom au lieu dit le Polly.

Viry, seigneur de Morteaux, prétendait avoir des droits sur le Viry, seigneur de Mortes bonne justice concernant les biens à lui Crest, il voulut « obtent dame du Crest ». Un long procès à lui légués par sa feue tante, dame du Crest ». Un long procès s'en-nation de Jacques de Viry.

n de Jacques de de la la même temps, Michel était en révolte ouverte contre

Messieurs de Genève.

A Maxilly, en plein territoire valaisan, de Blonay bravait le prince-évêque de Sion et les dizains, faisant de sa terre une enclave prince-eveque de Sion et la essaya de la même tentative pour sa bernoise et protestantes pour sa terre du Crest, qu'il désirait soustraire à la souveraineté genevoise, Au début, la lutte est sourde, il favorise les menées catholiques et défend à ses hommes d'aller travailler aux fortifications, mais en termes encore déférents, ainsi que l'atteste la lettre suivante du 9 avril 1527:

« Magnifiques et très redoubtés seigneurs humblement ad vous (vos)

bonnes grâces m'en recommande.

« Messeigneurs, j'ay entendus que ung officier de Jussiez interpellant (appelé) Jehan Cusin, homme de toute juridiction d'icy a allé besoignez ad vous (vos) murailles, ce que je trouve estrange, veuz le précédent appointement dernier et que jamais luy, ny ses prédécesseurs non (n'ont) obéy à aultres que aux seigneurs du Crest... Je vous supplie humblement que vous playse le ferez laissez en paix 2. »

Une note de la Seigneurie nous apprend que de Blonay créait toutes sortes de difficultés à Genève, qu'il excitait les paysans à la révolte et qu'il empêchait « ceux qui étaient rière lui de faire le devoir jouxte les reconnaissances ». Le 8 octobre 1540, il avait dû comparaître à la Cour de justice du Châtelain, accusé d'avoir dérobé les ferrures de la chapelle de Notre-Dame du Crest, sises en l'église de Jussy.

Mais c'est à partir de 1542 que le conflit entre le seigneur du

Crest et la Seigneurie prit un caractère aigu.

Michel de Blonay se refusait toujours à prêter le serment de fidélité. Le 16 avril 1542, le Conseil le condamna à faire amende honorable. Il s'y refusa, contestant tout droit de Genève sur le Crest. C'est en vain que les Genevois produisirent de vieux actes provenant de Saint-Claude qui attestaient leurs droits, le hobereau, avec une obstination toute bernoise, continua à braver la République.

¹ Arch. de Genève, P. H., nos 1406 et 1557. ² Ibid., J. H. Galiffe, Docum. pour l'Histoire de Genève. ms., t. IV, p. 233.

Un jour que, par ordre de la Seigneurie, on venait d'apposer les armoiries de Genève sur une maison éloignée qui était du fief les armonde de Blonay sortit en armes de son château et, dedu Cresi, les paysans assemblés, il jeta bas les insignes de la Seigneurie. vant les passes firent replacer leurs armes; Michel les renversa à nouveau.

C'était la rébellion. Pourquoi la Seigneurie ne prenait-elle

pas des mesures de rigueur?

D'abord, parce que le Crest était à cette époque une importante maison forte, avec pont-levis et fossés. En 1549, de Blonay y tenait garnison. On disait même que le Châtelain de Jussy était de connivence avec lui 1.

Mais si de Blonay résistait au magistrat, c'est surtout parce qu'il se sentait appuyé par Berne. Il avait, dit-on, placé sur le Crest les armoiries de Berne. Or, les alliés des bords de l'Aar ne manquèrent jamais de créer des difficultés à Genève. Très certainement, ils avaient des visées sur le beau et riche Mandement de Jussy enclavé dans leurs terres du Chablais. L'affaire fut portée devant Leurs Excellences de Berne. Le secrétaire écrit à ce sujet : «On voit par la manière dont Michel de Blonay parla à Berne, lorsque nos députés y furent, qu'il était rempli d'une haine invétérée contre Genève ». On ne put s'entendre, et la cause fut plaidée au Conseil d'arbitrage de Bâle (1548). Les surarbitres bâlois donnèrent raison à Genève. Mais Michel de Blonay refusa de se soumettre. Il y eut à la suite de ce refus un nouvel arbitrage à Lausanne, suivi d'une nouvelle condamnation. Cette fois, de Blonay-Maxilly, sans doute conseillé par Messieurs de Berne qui en revenaient de leur politique de conquête, se décida à rendre l'hommage pour la seigneurie du Crest2.

Mais la République n'était pas au bout de ses déboires à propos du Crest. Bientôt Michel de Blonay mourait, et une

nouvelle ère de difficultés et de tracasseries s'ouvrait.

Michel de Blonay et son épouse Louise, née de Rovorée, avaient accueilli en leur manoir de Jussy un ancien chanoine de la cathédrale de Saint-Pierre, Jacques de Savoie, qui passait pour le fils illégitime de Philippe de Savoie, duc de Nemours. Michel

¹ Nous lisons dans Galiffe, Documents sur l'histoire de Genève, ms, t. V, p. 199: «Le Châtelain de Jussy, Jean Gentil, a fait plusieurs choses qu'il ne devait pas taire; a fréquenté S' de Machilly et permis qu'il tînt sa cour, ce qui est contre l'autorité de la Seigneurie de C Seigneurie de Genève.»

² Arch. de Genève, R. C. et P. H., nº 1444.

de Blonay, en recevant à sa table ce grand dignitaire de l'Eglise, qui de Blonay, en recetant apostolique, faisait-il acte de toléportait le title de protein pas plutôt par haine pour Genève qu'il rancer ou bien, il cuit et la République ce haut personnage doublement suspect ?

Né en 1519, Jacques de Savoie avait été nommé, à l'âge de 21 ans, abbé commendataire de Talloires et d'Entremont. En 1546, il fut accusé d'avoir aidé Jeanne-Françoise de Ballaison, veuve de Nº Alexandre du Fresnois, à empoisonner son mari, et il avait été condamné par contumace à avoir la tête tranchée et clouée au gibet de Chuit. Mais il en appela au parlement de Grenoble, qui le renvoya des fins de la plainte 1.

Tel était l'homme qui avait su capter les bonnes grâces de

Michel de Blonay et de sa femme Louise.

A Jussy, l'abbé d'Entremont était soupçonné d'avoir commerce de galanterie avec la dame du Crest. Et quand, après la mort de Michel de Blonay, on vit Jacques de Savoie qui continuait de demeurer au Crest, ce fut dans Genève l'austère - Calvin était alors tout-puissant - un grand scandale.

En réalité, le Crest était devenu la possession du protonotaire apostolique. Guichenon dit: « En 1554, Michel de Blonay et Louise de Rovorée, n'ayant pas d'enfants mâles, firent donation de tous leurs biens à Jacques de Savoie, ne laissant que des légats à leurs filles 2 ».

Mais bien avant de faire ce testament qui déshéritait ses filles, Louise de Blonay-Rovorée avait comblé de libéralités le bâtard du duc de Nemours. De 1548 à 1560, c'est une série de donations importantes; citons entre autres la reconnaissance du 28 juin 1556 par laquelle la dame du Crest s'engage à payer à l'abbé d'Entremont, soit Jacques de Savoie, l'énorme somme de 6000 écus d'or. 8

Galiffe pose les de Blonay en victimes de la Seigneurie et il donne à entendre que ce sont les tracasseries de la République qui auraient finalement décidé le très protestant Michel de Blonay à

t Gonthier, Œurres historiques, t. III, p. 141. ² Cité dans Foras, Armorial, t. I, nº 213. Leurs deux filles, Louise et Françoise, reçurent 1000 florins chacune. Guichenon commet une erreur de date. L'acte fut dressé au Crest par le notaire de Jussy, Frs. de Petra, le 20 août 1558, en présence des N' Pierre et Philibert de la Mare — ennemis de Calvin —, de N' Humbert de Crose, etc. De Blonay et sa femme léguaient en « pur don » à Révérendissime Jacques de Savoie tous leurs 3 GONTHIER, Œuvres historiques, t. III, p. 141.

taire don du fief du Crest au grand dignitaire apostolique, descendant de la maison de Savoie. Les faits que nous venons d'exposer montrent assez ce qu'il faut penser de cette assertion.

A Genève, le protonotaire n'était point un inconnu. Au surplus, c'était un homme de grande importance. N'était-il pas le fils de ce Philippe de Savoie qui avait été évêque de Genève et qui devint plus tard comte de Genevois? Or, en 1529, il y avait eu une place vacante au Chapitre. Deux candidatures se présentèrent : celle du bâtard de Savoie, appuyée par les chanoines, et celle du Bernois Conrad Willemand, le protégé des syndics. Ces derniers, selon le Journal de Jean Balard, ne voulaient souffrir « que bastars ny estrangiers soyent esleu ny receu en ladite dignité sans le sceu et vouloyr de la cité ». Mais le Chapitre, qui depuis longtemps avait promis une stalle à Jacques de Savoie, l'installait dans sa nouvelle charge au moment même où le Conseil discutait à ce sujet. 1

Revenons-en à Jussy. La dame du Crest fut citée à comparaître devant la Vénérable Compagnie. Après quelques démarches de soumission apparente, elle refusa d'obéir, se disant catholique, et elle se cantonna en sa bastie comme l'avait fait quelques années auparavant son obstiné époux.

Le Châtelain reçut des ordres afin de la contraindre par la force, mais le gouvernement n'osa pousser les choses à bout. C'est en ce temps qu'un serviteur de la dame du Crest, qui avait «refrigé» la juridiction de la Seigneurie en ne payant pas la taxe exigée, fut saisi, mis trois heures au collier, puis condamné au fouet et au bannissement.

Mais le Conseil s'en prit au galant protonotaire, lui enjoignant de se présenter sans retard pour rendre compte de sa conduite. Jacques de Savoye fit répondre qu'il ne reconnaissait ni la Réforme, ni le Consistoire, et que, de plus, étant sujet du Roi de France, il n'avait de compte à rendre à personne.

La maison forte du Crest devint un foyer de conspiration contre Genève. Et lorsque, en 1555, les Perrinistes tentèrent de bloquer Genève, de sa résidence du Crest Jacques de Savoie leur promit 800 hommes et 30.000 écus, affirmant de plus qu'il ne se tenait au Crest que pour jouer un mauvais tour aux Genevois 2.

¹ Bull. de la Soc. d'histoire de Genève, t. I, p. 81. ² GAUTIER, Histoire de Genève, t. III, p. 617.

140

Les Registres du Conseil parlent très longuement de cette affaire «où l'honneur de la Seigneurie fut compromis ainsi que affaire «ou l'honned de la Vénérable Compagnie». Le secrétaire termine par cette réflexion: «Je ne sais si Jacques de Savoye épousa la dame du

Crest après leur longue liaison ».

Jacques de Savoye, chanoine de l'Eglise de Genève et seigneur abbé d'Entremont, n'épousa sans doute pas Louise de Rovorée. On lui connaît une fille naturelle: «Demoiselle Pernette du Crest», qui épousa François de Granier, seigneur du Châtelard et du Noyer, et qui reçut par constitution dotale 3.600 écus d'or (Foras, Armorial, t. III, p. 140), et un fils naturel, Jacques de Savoye, qui, au dire de l'abbé Gonthier, semble avoir hérité des qualités de son père sans en imiter les défauts. Ce fils du seigneur du Crest fut aussi abbé d'Entremont, et il mourut jeune aussi, il n'avait pas quarante ans. Brantôme l'avait surnommé la « fleur de la chevalerie »1.

Pour en revenir à l'ami de Louise de Blonay-Rovorée, disons qu'il se décida après toutes ces luttes à faire acte de soumission à la Genève qu'il abhorrait. Le 12 mars 1557, il déclara vouloir

rendre l'hommage pour sa seigneurie du Crest 2.

Mais cet illustre personnage, issu de la maison de Savoie, que le roi de France Henri II avait proposé pour occuper le siège épiscopal de Genève, était résolu d'abandonner la place. Il va quitter Genève pour un autre champ d'action. Il sera bientôt prieur de l'abbaye de Pignerol, et c'est là que la mort viendra l'atteindre

dans sa quarante-huitième année (1567).³

Une note des Registres du Conseil nous apprend que, cinq ans avant la mort du bâtard de Savoye, le château du Crest était mis en vente par les Fribourgeois, qui l'avaient acquis du protonotaire, mais à la condition que la Seigneurie de Genève ne puisse l'acquérir pour elle-même. Nous ne savons que penser de cette proposition de vente, qui n'eut du reste pas de suite4. Car, le 31 mai 1570, le château du Crest, avec les dépendances et terres qui en dépendaient, fut mis en adjudication et donné au plus offrant, à l'instance de maître Jean de Chissé, écuyer et seigneur de Polinge, curateur en l'hoirie jacente de «feu Illustre et Révérend Seigneur Jacques de Savoye 5».

¹ Gonthier, Œuvres historiques, t. III, p. 142. ² Arch. de Genève, R. C., ad diem.

³ Gonthier, Œuvres historiques, t. III, p. 142. ⁴ Arch. de Genève, R. C. 1562.

Le fief du Crest fut alors acquis par Nº Louis Franc, citoyen et Conseiller, qui était issu d'une vieille famille genevoise alliée aux Roset. Ainsi finit pour le Crest l'ère des troubles et des conspirations. Pendant un demi-siècle, les Franc en resteront les paisibles possesseurs.

* *

Le vieux manoir, qui datait de trois siècles, avait encore fière tournure. Il tenait bon contre les orages, plus heureux en cela que ses deux voisins, l'ancienne bastie des Nobles de Jussy, au Petit-

Lullier (en Canevet), qui suivit de près ses maîtres dans l'oubli, et le château épiscopal que la Seigneurie venait de faire abattre.

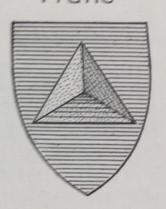
Nous avons parlé de l'occupation du Crest pendant les guerres d'Escalade et de la malheureuse expédition de Douvaine, où La Guiche, capitaine de la garnison, trouva la mort.

Les Registres nous donnent des détails curieux sur cette occupation. C'était en 1590. La garnison se composait d'environ cinquante hommes, dont vingt-cinq argoulets, ce qui

représentait une dépense d'au moins 1000 florins par mois. Mais l'Etat était à bout de ressources; aussi fit-il savoir à Nº Franc qu'il eût à subvenir lui-même à l'entretien de la troupe, sinon le Crest serait démantelé. Nous ignorons la réponse que fit Nº Louis Franc à cette demande, mais peu après la Seigneurie obligeait les sujets ainsi que les habitants des villages circonvoisins rière Chablais d'approvisionner la garnison.

La misère était générale et les paysans avaient peine à suffire à leur subsistance. Aussi, selon une expression du temps, la garnison ne vivait que de picorées. Le 8 juin, quelques jours après la mort de La Guiche, les soldats menacent de quitter le Crest, si on ne les paie pas et surtout s'ils continuent à ne pas recevoir la nourriture suffisante. Le Conseil arrête qu'on leur donne du pain, en attendant qu'on avise s'il convient de garder la garnison, et il leur mande qu'ils fassent provision de fromage.

La troupe est toujours affamée et les réclamations se succèdent. Le 17 juin, comme les occupants demandent qu'on leur baille quelque chose, on leur envoie une demi-coupe de farine. Une demi-coupe pour une cinquantaine de bouches criant la faim! Dix



années de luttes avaient ruiné la cité, qui tenait encore debout par un miracle d'énergie. C'est que les citoyens n'ignoraient pas que, s'ils faiblissaient, c'en serait fait à jamais de la Genève libre et de l'œuvre de la Réforme. Ils luttaient en désespérés, l'estomac vide, mais la tête haute et le bras toujours vaillant.

A cette époque, la garnison du Crest fait des reconnaissances à Brens et Saint-Cergues, et elle met aussi « un peu en alarme les ennemis du côté de Faucigny». Mais voici, les dernières provisions sont épuisées et l'on manque de chevaux et de munitions. Cependant les Savoyards s'enhardissent. Faute de pouvoir faire mieux, la Seigneurie envoie au Crest un renfort de cinquante hommes de pied.

Arrive le 7 juillet. Le Conseil apprend le matin que les soldats nouvellement envoyés se plaignent de ce qu'ils sont sans vivres et sans argent et qu'ils menacent d'abandonner le poste. Il décide de leur envoyer immédiatement à chacun «un écu en argent et un autre en marques». Mais, dans l'après-midi, arrivent des nouvelles alarmantes. Les Genevois ont été battus par les Savoyards, et la troupe du Crest commence à se débander. Alors le Conseil ordonna d'envoyer vingt hommes à Jussy, avec ordre de saper le château du Crest¹. Noble Franc dut se résoudre à voir son manoir démantelé. Au surplus, la plupart des Genevois étaient ruinés par cent années de lutte.

Ainsi la guerre impitoyable, qui avait mis à bas tant de fiers castels, avait eu raison du dernier témoin des joûtes féodales. Après le château de l'Evêque, la Bastie Cholex, puis Corsinge. Et maintenant le Crest.

34 34:

Mais à l'heure de la décrépitude et de la mort, un fait se passe qui va changer les destinées. L'antique manoir va renaître. De ses pierres, qui ont essuyé maints assauts et qui ont abrité les amours de très noble dame de Blonay et du galantin abbé, surgira un castel rajeuni. Un homme doublement célèbre, écrivain de mérite et grand capitaine, Théodore Agrippa d'Aubigné, celui qu'on a surnommé le Montluc protestant, vint se fixer au Crest et inscrire le nom de Jussy, sa dernière résidence, au livre de la grande histoire.

Quelques années passent, et sur l'emplacement de la rude bastille se dresse pour de nouveaux siècles un autre château moins fier d'allures et plus accueillant.

¹ Arch. de Genève, R. C., 15 et 23 mai, 8 et 17 juin, 4 et 7 juillet 1590.

Gracieux château de plaisance, mi-civil, mi-guerrier, où l'on perçoit des échos de chasse et de fêtes. Et c'est aussi la douce perçoit d'asile du chamois haletant après la course sur la cime. Le Crest devient pour l'illustre proscrit ce que fut certain castel dont il est dit qu'il était « le délicieux manoir qui oncques ne retentit du fracas des armes, mais bien des joyeux élans de l'amitié».

Au mois de juin de l'année 1620, le Conseil était avisé que M. d'Aubigné souhaitait se retirer lui et ses biens en notre ville. Flattée dans son amour-propre, la Seigneurie fit immédiatement

répondre qu'elle le recevrait avec plaisir et honneur.

Agrippa d'Aubigné était un grand personnage. Il avait été de longues années le champion de la cause réformée et le fidèle ami du Béarnais. Il venait d'achever la publication de son Histoire universelle, condamnée au feu par le Parlement. Il venait à Genève en proscrit; sa tête avait été mise à prix.

Ayant vendu sa chère forteresse de Maillezais, il échappa à la surveillance du marquis de Cyprières, qui le poursuivait son portrait à la main, et il arriva à Genève, où on lui fit un accueil défé-

rent, empressé.

A peine arrivé, d'Aubigné pense à la terre du Crest, qui est justement à vendre. Le Conseil est aux petits soins pour son hôte, à qui il donne une place d'honneur à la cathédrale; il entre dans ses vues et s'efforce de lui faciliter l'acquisition du domaine de Jussy. Un mois s'est écoulé depuis son arrivée, et le chroniqueur du Conseil s'exprime ainsi: «M. Favre, ancien syndic, a envie d'avoir le château du Crest; M. d'Aubigné paraît s'en dégoûter. Arrêté de dire qu'il convient à cet Etat que ledit Noble d'Aubigné fixe son séjour parmi nous; son intention est que ledit Favre déclare incessamment qu'il n'ira point sur le marché».

D'Aubigné acheta le Crest et il agrandit considérablement son domaine par l'acquisition de nombreux terrains. 1 Il était septuagénaire, mais son âme, qui avait la trempe de l'acier, était de celles qui n'abdiquent qu'à la tombe. Nous connaissons ce portrait en raccourci qu'en a fait Brantôme, qui fut comme lui homme

¹ Il écrit dans ses Mémoires (éd. 1731, p. 203) «Au milieu de toutes les traverses qu'on me suscitait sans aucun fondement, je ne laissai pas que d'acheter et de bâtir la terre de Crest, qui me revint en tout à onze mille écus ». Parmi les censitaires (fermiers) du Crest, nous relevons quelques noms, à Jussy: Pittard dit Léchère, Dimier dit Colette, De la Palud, Danel, Mauris; à Lullier: Chenevard, Gaillard, Delachapelle, Revilliod, de Lullier; à Sionnet: Duchêne, Gallay; à Gy: Dussuet; à Corsinge: les Dechambet, Delolme.

d'aventures et écrivain: «D'Aubigné qui est bon, celui-là, pour la plume et pour le poil, car il est bon capitaine et soldat, très savant et très éloquent, et bien disant s'il en fut oncques».

Très expert dans l'art des fortifications, d'Aubigné se consacra au service de sa nouvelle patrie. Il écrit dans ses mémoires à propos d'un projet de voyage en Angleterre: «La crainte que j'eus que le bruit qui courait toujours du prochain siège de Genève, dénuée alors de toute défense, ne se trouvât à la fin véritable, me retint dans cette ville, parce que je crus mon honneur engagé à ne pas

la quitter dans l'éminent péril où elle paraissait être ».

d'Aubigné



Pendant plusieurs années, il sera l'homme important de la République, le conseiller écouté à qui l'on s'adresse aux heures difficiles, celui à qui l'on communique les papiers confidentiels.

Il nourrissait de grands projets pour Genève. si grands, que la prudente et ombrageuse République s'en émut. Et les Conseillers firent discrètement savoir à d'Aubigné qu'il les obligerait d'être moins fréquent en ville. Le coup fut dur

sans doute pour cet homme opiniâtre, violent et passionné, qui semble avoir partagé les défauts et les qualités de son ancien compagnon et maître, le roi Vert-Galant.

Il comprit alors que le temps des folles équipées était passé et il se résigna, comme il le dit lui-même, à «pendre sa petite épée au crochet». Il congédia les quatre gentilshommes qui formaient sa maison militaire et il se fixa définitivement au Crest avec sa nouvelle compagne, Renée Burlamachi 1, âgée de cinquante-cinq ans et veuve de César Balbany. Agrippa nous la représente comme une « personne fort aimée et considérée à Genève, tant par sa vertu, charité et humeur bienfaisante, que pour son illustre extraction et ses biens qui étaient considérables». Elle avait perdu tous les siens, elle avait vu mourir ses dix enfants. La douleur rapprochait deux âmes d'élite. D'Aubigné connut à nouveau la joie du foyer.

Cependant on venait de rendre un quatrième arrêt de mort contre lui, et l'ambassadeur de France en Suisse fit des remontrances parce que Genève devenait «l'asyle des plus mauvais sujets

¹ Renée Burlamachi (1560-1641) était la filleule de Renée de France, duchesse de Ferrare. L'année qui précéda sa mort, elle fit un testament inspiré du plus pur senti-



Chateau du Crest. — Cheminée du salon Au-dessus, le portrait de Jacques Micheli, qui acquit le Crest en 1637

et que cela pourrait piquer à la fin Sa Majesté.» Genève en cette occasion montra de la dignité, d'Aubigné ne fut pas inquiété. Le cardinal de Richelieu tenait la France sous sa main de fer. Il pouvait, par un hardi coup de main, faire enlever l'irréconciliable huguenot, l'historien de la Saint-Barthélemy. D'Aubigné écrit : « Le duc d'Epernon arma une dizaine d'assassins lesquels roulèrent deux ans aux environs de Genève jurant et reniant leur salut qu'ils me tueraient. Mais je me tenais sur mes gardes et ne sortais que bien accompagné. »

Sur ces entrefaites, il résolut de reconstruire le château du Crest sur l'emplacement même de l'ancien. C'est en 1624 que le Conseil l'autorise à bâtir « aucune maison forte, mais seulement une maison pour se garantir contre les larrons et assassins 1». D'Aubigné nous apprend que cette construction avec l'achat du fief lui revint à 11.000 écus. Par gracieuseté, la Seigneurie l'exonéra des droits de mutation, qui étaient alors considérables.

Au cours des travaux, il lui arriva un accident qui faillit lui coûter la vie. « Comme je m'affectionnais extrêmement à mon bâtiment, dit-il, je montai à un échafaud du cinquième étage pour voir travailler mes ouvriers, m'amusant à les considérer; ledit échafaud vint à manquer tout d'un coup sous mes pieds. Dans ce subit accident, j'empoignai, heureusement pour moi, d'une main blessée de deux playes une pierre qui, quoique assez petite et fraîchement assise, me soutint néanmoins assez de temps en l'air... mes gens vinrent très à propos me tirer de cet affreux péril.» Et il rend grâce à Dieu, qui maintes fois dans sa vie avait permis qu'il fût exposé à de grands dangers pour avoir la gloire de l'en délivrer. Malgré l'âge avancé, il avait conservé un corps vigoureux avec une intelligence vive et lucide.

Enfin le castel est terminé. Que dut en penser la Seigneurie? Il y avait non seulement des murailles épaisses, mais des tourelles, des courtines, des fossés et un pont-levis. Elle se réserva par mesure de précaution de démolir l'édifice en temps de guerre, s'il pouvait devenir dangereux ².

¹ De ce texte, on peut en toute assurance conclure que l'ancienne bastie du Crest était plus vaste et plus fortifiée que le château actuel. C'était une véritable maison forte du même type, sans doute, étant de la même époque, que le manoir épiscopal de Jussy et le château des Nobles de Corsinge. Comme on vient de le voir, il y avait eu au Crest, durant la guerre d'Escalade, une garnison d'une centaine d'hommes.

² Jean Louis Micheli relate le fait suivant dans ses Notices généalogiques (p. 77): «D'Aubigné, dit-il, ne s'entendait pas aux réparations comme mon bon père (François Jules), car sa veuve écrivait en 1636 à son cousin J.-L. Calandrini: Nous avons une si grande abondance d'eau, qu'on ne sait que faire; il pleut par toute la maison.»

Ce fut pour le farouche huguenot «l'asile, la retraite et la consolation». Dans le grand silence de la nature, en face du ciel immense où il aimait à plonger le regard, son âme ardente connut le recueillement. Il était l'homme du passé, il se sentait incompris. Il s'efforça d'oublier les trahisons et regarda toujours plus haut... Il se prépara à l'arrachement final.

Mais ce travail ne se fit pas d'un coup. Il était né d'humeur combative. S'il renonçait aux chevauchées et aux coups de main, il resta encore l'homme de la lutte. Il avait guerroyé de l'épée, il

allait combattre désormais de la plume et de la parole.

Le Crest devint le rendez-vous à la mode. On recherchait ce vieillard aimable qui avait vu tant de choses et qui, fidèle dans ses amitiés, gardait des coups de boutoir terribles pour ses adversaires. Son biographe nous dit : «Il était le grand homme de Genève et son manoir un Ferney protestant¹.»

Au Crest se rencontre toute la belle société genevoise; le pasteur Goulart y coudoie Théodore Tronchin, à qui d'Aubigné légua ses manuscrits², et l'on y voit les Turrettini, les Diodati, les Sarasin. Emilie de Nassau, la fille du Taciturne, y est reçue en grande pompe, accompagnée de ses cinq filles. Il y eut à cette occasion des productions musicales et littéraires. Le raffiné musicien qu'était d'Aubigné, l'auteur des Chansons tristes, sut déployer assurément devant ses hôtes de marque toutes les ressources de son talent et d'un esprit très étendu qui bravait les années.

Les quatre-vingts approchent. Toujours infatigable, d'Aubigné revise ses ouvrages d'histoire, rédige des mémoires pour l'instruction de ses enfants, écrit des pamphlets et fait quelque dernière retouche à ses *Tragiques*, le poème à l'allure dantesque que ce seul vers eût suffi à rendre immortel:

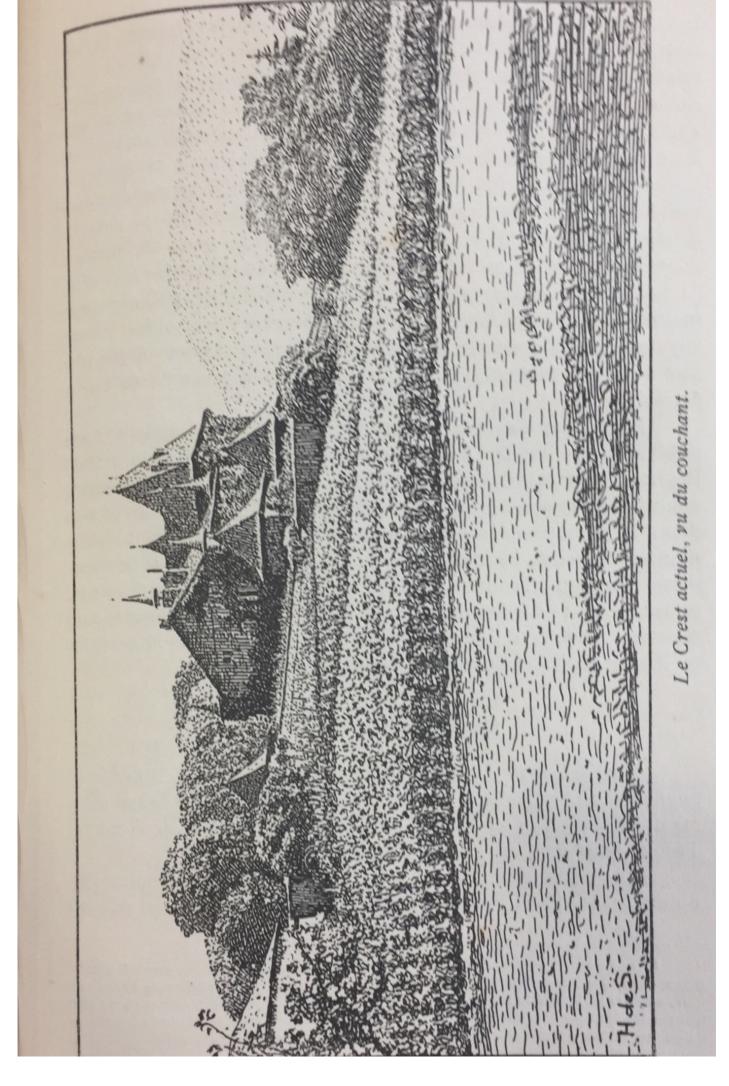
Une rose d'automne est plus qu'une autre exquise.

Et il prie. Nous pouvons nous le représenter, d'après le portrait du musée de Bâle ou celui de la Bibliothèque de Genève, se rendant à l'église de Jussy en costume de guerre, la fraise blanche sur le corselet d'acier et l'air toujours martial.

Cette belle vieillesse fut douloureusement attristée par la conduite de son fils aîné Constant d'Aubigné, qui vivait dans la dé-

¹ S. Rocheblave, Agrippa d'Aubigné, La vie d'un héros, p. 229.

2 Les manuscrits de d'Aubigné sont conservés au château de Bessinge.



Scanned with CamScanner

bauche et le libertinage, et qui avait passé au catholicisme. Cependant un essai de réconciliation eut lieu; Constant vint au Crest implorer son pardon. Mais Agrippa découvrit de nouveaux men. songes, de nouvelles trahisons. Son âme droite et rigide se révolta. «Je rompis pour jamais avec lui, dit-il, oubliant absolument tous les liens du sang et de l'amitié qui m'attachaient à ce fripon et misérable fils. » Ce fut l'écharde dans sa chair. A propos de l'arrivée de Constant, les Registres de 1624 s'expriment ainsi : « Arrêté de faire entendre à M. d'Aubigné qu'il escrive au Sieur de Surineau (Constant), son fils, qu'il ne sera pas bien vu en ceste cité» (24 avril). Et peu après : « Il est déclaré au Sieur d'Aubigné, qu'on ne permettra pas que son fils revienne dans la ville » (14 juillet). Nous voyons en quelle estime Messieurs de Genève tenaient le fils parjure du grand huguenot! Et ce fils devait être le père de la marquise de Maintenon! 1

Puis il eut de graves démêlés avec le Conseil au sujet de la publication du Baron de Fæneste, un pamphlet qui, au dire du Registre, contenait des «choses impies et blasphématoires». Mais il n'eut pas le temps de sentir la «bourrasque». La mort arriva soudain. Il la vit venir avec le même courage qu'il avait toujours montré en face de l'ennemi. Se sentant près de sa fin, il se fit transporter en ville, et, comme sa femme lui offrait de la nourriture, il refusa, disant: «Laisse, ma mie, maintenant je veux manger le pain céleste». Bientôt sa figure s'illumina et l'on entendit le cantique qu'il avait autrefois chanté à la charge de Coutras:

> La voici l'heureuse journée Que Dieu a faite à son désir.

Ainsi trépassa Haut et Puissant Messire Agrippa d'Aubigné, seigneur du Crest, le jour de l'Ascension de l'an 1630. Par son testament, il faisait don «à l'église de Jussi de 50 florins pour le maître d'école, pour cinq ans, à dix florins par an ».

D'Aubigné avait été une «âme passionnée dans le plus passionné des siècles ». Sainte-Beuve dit de lui: «Si jamais on pouvait

¹ Spon écrit dans son Histoire de Genève (t. II, p. 226): « Genève servit d'azile au Sieur d'Aubigné, gentilhomme françois, lequel ayant mis son Histoire de France au jour, avoit si fort irrité le Roi (Louis XIII), qu'il voulut le faire arrêter, outre qu'un sien fils que les Jésuites avoient gagné, y contribuoit beaucoup: mais lui ayant pressenti ce qu'on lui préparoit, prit environ 30.000 écus d'or qu'il cacha dans les selles de ses che-

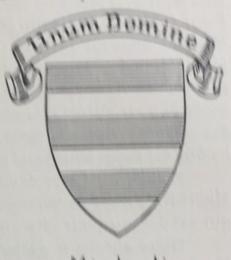
en idde personnider un siècle dans un individu, d'Aubigné serait a fur sent le tree vivant, l'image abrègée du sien ». Les Régistres aloutent : all aimait véritablement tienève in

A la mort de d'Aubigné, la terre du Crest passa à sa veuve Renée qui en resta jouissante jusqu'en 1637. A cette époque, Josef de Caumont, due de La Force, qui avait épousé Marie, tille

ainee d'Agrippa, morte en 1625, la rendir à « Nº Jaques Michaely, fils de

VA CHARIO AN

La famille Micheli appartient, comme on le sain à ce refuge italien qui a enrichi Genève d'hommes de disrinction. C'est en 1556 que Francesco Michaely, gonfalonier de Lucques, avait été reçu habitant de Genève. Le titre de gonfalonier équivalait à celui de chef de la République. Un Médicia ne fur-il pas gonfalonier de Florence?



Micheli

Les Micheli font remonter leur généalogie à un Uberto dei Moccindenti qui était angiano de Lucques vers 1200. Ils seraient, paraît-il, originaires de Venise, où des membres de la famille furent doges de la République.

Bien qu'établis à Genève depuis trois quarts de siècle, les Micheli n'avaient pas encore demandé leur admission à la bourgeoisie. Or, les bourgeois avaient droit à une réduction du tiers sur les droits de mutation perçus par l'Etat. Le nouveau possesseur du Crest avant demandé à être traité comme bourgeois, le Conseil fit droit à sa requête. « Etant donné, dit-il, que Noble Jacques Michaely est natif de cette ville et que feu Horatio son père a demeuré longtemps parmi nous et s'est toujours acquitté de son

t Il fut inhumé dans le cloître de Saint-Pierre et plus tard sa pierre tombale a été placée à l'intérieur de la cathédrale, où on la voit encore.

^{*} La famille Micheli était apparentée à celle de d'Aubigné, car le frère de Jaques, Nobie Mare Micheli, qui se prévalait de l'amitié du duc de Rohan, avait épousé Madeleine Burlamachi, nièce de Renée d'Aubigné, dont nous avons parlé. Il existe au Crest des lettres de la femme de Constant d'Aubigné, la mère de la marquise de Maintenon, au sujet du Crest.

devoir, arrêté qu'il paye 4500 florins de lod et soit gratifié du

surplus1.»

L'année même où il acheta le Crest, Jacques Micheli acquit de Noble Jean de la Rive de nombreuses terres: champs, hutins et vignes 2.

Le nouveau Seigneur du Crest était gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII. Il avait épousé Mademoiselle de la Vespière

(1628), dont il eut onze enfants. Il mourut en 16463.

En 1664, les Micheli firent leur demande d'admission à la bourgeoisie, d'une part Marc Micheli avec ses quatre fils Horace, Jean, Georges, Benjamin, d'autre part les sept fils de feu Jacques Micheli, seigneur du Crest: François, Barthélemy, Claude, Pompée, Marc, Michel et Jaques. Les Registres disent: «On a fait réflexion sur les services rendus par leurs prédécesseurs et sur leur naissance et pour autres bonnes considérations — les Micheli avaient des créances contre la Seigneurie dont ils procurèrent quittance ils ont été reçus bourgeois gratis».

Etablie au Crest depuis depuis tantôt trois siècles, la famille Micheli n'a cessé de témoigner de son profond attachement à Jussy,

qui est devenu pour elle un champ d'activité féconde.

Nous aurons à parler plus loin de deux membres de cette famille qui jouèrent un rôle important à Genève et qui appartiennent à l'histoire: Jaques Barthélemy Micheli et le syndic Jean Louis Micheli. Et notre tâche sera d'autant plus agréable que, vivant à une époque troublée par les luttes civiles, ce furent deux citoyens qui, à des titres divers, ont droit au respect et à la reconnaissance, l'un de tendances très libérales — ne mourut-il pas victime de son attachement à la cause populaire? — l'autre, homme de prudence et de fermeté, qui sauva Genève en un moment de grand péril, et « l'un des plus grands et des meilleurs citoyens de l'ancienne République de Genève 4. »

¹ Arch. de Genève, R. C., 13 juin 1637, fo 227.

² L'acte est passé par devant J. De la Palud, notaire.

³ On trouvera des détails plus complets sur la famille Micheli à l'Index généalogique. Jaques Micheli avait vécu avec sa mère Barbara et ses frères à Saconnex dans une terre achetée par son père Horace. Ce dernier, qui était fort riche, avait aussi fait l'acquisition d'un grand jardin à « Piempalé » (Plaimpalei) at il riche, avait aussi fait l'acquisition d'un grand jardin à « Piempalé » (Plaimpalei) at il riche, avait aussi fait l'acquisition d'un grand jardin à « Piempalé » (Plaimpalei) at il riche, avait aussi fait l'acquisition d'un grand jardin à « Piempalé » (Plaimpalei) at il riche, avait aussi fait l'acquisition d'un grand jardin à « Piempalé » (Plaimpalei) at il riche, avait aussi fait l'acquisition d'un grand jardin à « Piempalé » (Plaimpalei) at il riche, avait aussi fait l'acquisition d'un grand jardin à « Piempalé » (Plaimpalei) at il riche, avait aussi fait l'acquisition d'un grand jardin à « Piempalé » (Plaimpalei) at il riche, avait aussi fait l'acquisition d'un grand jardin à « Piempalé » (Plaimpalei) at il riche, avait aussi fait l'acquisition d'un grand jardin à « Piempalé » (Plaimpalei) at il riche, avait aussi fait l'acquisition d'un grand jardin à « Piempalé » (Plaimpalei) at il riche, avait aussi fait l'acquisition d'un grand jardin à « Piempalé » (Plaimpalei) at il riche, avait aussi fait l'acquisition d'un grand jardin à « Piempalei» (Plaimpalei) at il riche, avait aussi fait l'acquisition d'un grand d'un g sition d'un grand jardin à « Piempalé » (Plainpalais) et il avait acquis en 1584, du peintre Germain Pierroy, vis-à-vis de la Maison de Ville, une maison ruinée qu'il rebâtit et qui appartient encore aujourd'hui à la famille Micheli (Notas ruinée qu'il rebâtit et qui appartient encore aujourd'hui à la famille Micheli. (Notes généalogiques de Jean-Louis Micheli, p. 31.)

⁴ Eloge historique de Micheli, par Barante, préset du Léman, p. 19 et 31.

Les Micheli qui portèrent le titre de seigneurs du Crest furent:

Jacques Micheli (de 1637 à 1645); Barthélemy Micheli, son fils (de 1645 à 1708); Jaques Micheli, frère du précédent, capitaine au service de France (de 1708 à 1723); Jaques Barthélemy Micheli, fils de Jaques, capitaine au service de France, enfermé au château d'Aarbourg (de 1723 à 1728); François Gratien Micheli, frère du précédent, capitaine au service de France (de 1728 à 1785); Jean Louis Micheli, fils de François Gratien, capitaine au service de France, puis syndic, dernier seigneur du Crest (de 1785 à 1794).

